

Annexe A5-3



COMMUNAUTÉ TOURAINE-EST VALLÉES
48 rue de la Frelonnerie
CS 70078
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Tours, le 22 juin 2020

Objet : Transmission du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de Larçay

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le 10 juin 2020, par la délibération du conseil communautaire en date du 4 mars 2020, le dossier visant à l'arrêté du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larçay.

Conformément aux articles L 132-7, L 132-9 et L 153-40 du Code de l'Urbanisme, nous accusons réception du dossier et nous vous informons que ce projet n'appelle aucune remarque de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat d'Indre et Loire,
Le Président de la Chambre Régionale des
Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire,

Gérard BOBIER

Touraine-Est Vallées

03 JUIL. 2020

Commissaire